

AA Kapital

Société par actions simplifiée au capital de 1 120 000 euros

Siège social : 5, rue Jacqueline Auriol

78280 Guyancourt

RCS VERSAILLES n° 843 832 486

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 5 FEVRIER 2026

Entre les soussignés :

- Monsieur Quentin BECHILLI, propriétaire de 10 864 actions ordinaires,
- Monsieur Stéphane BLANC, propriétaire 112 000 actions de préférence et de 195 048 actions ordinaires,
- Monsieur Stéphane COLIN, propriétaire de 20 000 actions ordinaires,
- Monsieur Romain DE LAAGE DE MEUX, propriétaire de 28 248 actions ordinaires,
- Monsieur Daniel DUPRAT, propriétaire de 5 000 actions ordinaires,
- Monsieur Raphaël FEDDAWI, propriétaire de 127 500 actions ordinaires,
- Monsieur Laurent GISQUET, propriétaire de 192 500 actions ordinaires,
- Monsieur Richard HOUNOU, propriétaire de 5 000 actions ordinaires,
- Madame Tania ILIAS, propriétaire de 10 864 actions ordinaires,
- Monsieur Laurent KIPPEURT, propriétaire de 10 000 actions ordinaires,
- Monsieur Guillaume LEVY, propriétaire de 28 248 actions ordinaires,
- Madame Emmanuelle MARTINEZ, propriétaire de 25 000 actions ordinaires,
- Monsieur Alain PENC, propriétaire de 192 500 actions ordinaires,
- Monsieur Benoît POTIER, propriétaires de 10 000 actions ordinaires,
- Monsieur Xavier RICHARD, propriétaire de 21 728 actions ordinaires,
- Madame Laurence TERRIAC, propriétaire de 82 500 actions ordinaires,
- Monsieur Alexandre VAUTIER, propriétaire de 43 000 actions ordinaires,

Seuls associés de la société AA Kapital, société par actions simplifiée au capital de 1 120 000 euros dont le siège social est fixé 5, rue Jacqueline Auriol - 78280 Guyancourt et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le n° 843 832 486 (ci-après la « **Société** »)

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes, conformément aux stipulations de l'article 22 des statuts :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce; approbation des conclusions dudit rapport ;
- Réduction du capital social d'un montant de 320 381 euros par rachat de 320 381 actions ordinaires en vue de les annuler - Pouvoirs à déléguer au Président en vue de réaliser l'opération ;
- Refonte des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

Les associés, connaissance prise du rapport du Président, approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un **résultat bénéficiaire de 1 457 230 euros**.

Les associés approuvent également à l'unanimité les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, les associés donnent à l'unanimité au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Les associés prennent acte à l'unanimité de l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

Les associés décident à l'unanimité d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 1 457 230 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	1 457 230, 00 euros
------------------------	---------------------

AFFECTATION

A la réserve légale	72 862,00 euros
En totalité au compte « Autres réserves », soit	1 384 368,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent ainsi à la somme de **2 577 230 euros**.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Les associés prennent acte à l'unanimité de l'absence de sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION – ABSENCE DE CONVENTION REGLEMENTEE

Les associés, connaissance prise du rapport spécial de la Présidence mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prennent acte purement et simplement.

QUATRIEME DECISION – REDUCTION DE CAPITAL

Les associés, connaissance prise du projet de réduction de capital au profit de certains associés, approuvent à l'unanimité ce projet et décident de réduire le capital d'un montant de TROIS CENT VINGT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN (320 381 €), pour le ramener de 1 120 000 euros à 799 619 euros par voie de rachat, en vue de leur annulation, de trois cent vingt mille trois cent quatre-vingt-une (320 381) actions ordinaires d'un montant nominal de un euros (1 €), au prix global de de 737 230 euros pour l'ensemble des titres à racheter, soit un prix unitaire de 2,3011 euros (arrondi) par action.

Cette annulation concerne exclusivement les associés ci-dessous visés et dans les proportions ci-dessous indiquées :

Actionnaires	Actions ordinaires	Nb d'actions ordinaires annulées	Montant du rachat (€)
BLANC Stéphane	195 048	187 105	430 547
COLIN Stéphane	20 000	3 738	8 602
DUPRAT Daniel	5 000	935	2 152
FEDDAWI Raphael	127 500	23 833	54 842
GISQUET Laurent	192 500	35 983	82 800
HOUNOU Richard	5 000	935	2 152
KIPPEURT Laurent	10 000	1 869	4 301
MARTINEZ Emmanuelle	25 000	4 673	10 753
PENC Alain	192 500	35 983	82 800
POTIER Benoit	10 000	1 869	4 301
TERRIAC Laurence	82 500	15 421	35 486
VAUTIER Alexandre	43 000	8 037	18 494
TOTAL	908 048	320 381	737 230

L'excédent entre la valeur des actions annulées (737 230 €) et leur valeur nominale (320 381 €), soit la somme de 416 849 euros sera intégralement imputé sur le compte « autres réserves » tels que figurant au bilan de la Société, clos au 31 décembre 2025, ramenant le solde de celui-ci de 1 384 368 euros à 967 519 euros.

Tous les droits attachés aux actions annulées s'éteindront le jour de leur annulation. Ces actions ne pourront notamment prétendre à aucun droit sur les dividendes versés au titre de l'exercice en cours.

L'opération de réduction de capital ainsi décidée ne pourra commencer pendant le délai d'opposition des créanciers prévu à l'article L.225-205 du Code de Commerce et, le cas échéant, avant le règlement de ces oppositions s'il en existe.

Les associés délèguent à l'unanimité au Président tous pouvoirs aux fins de réaliser en une fois l'opération décidée par la présente décision, procéder au rachat des actions après expiration du délai d'opposition des créanciers ou règlement du sort des éventuelles oppositions en conformité avec les prescriptions légales, constater l'annulation des titres rachetés et la réduction de capital en découlant, modifier corrélativement les statuts et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne fin de l'opération.

Le Président est chargé d'exercer les pouvoirs qui lui sont ainsi conférés au plus tard le 31 mars 2026, date à laquelle, au plus tard, le montant définitif de la réduction de capital devra ainsi être constaté et porté dans les statuts.

CINQUIEME DECISION – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Sous la condition de la réalisation de la réduction de capital décidée ci-dessus, les associés donnent tous pouvoirs au Président à l'effet de constater la modification comme suit des articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL

Le début de l'article demeurant inchangé, le paragraphe suivant est inséré :

« Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 5 février 2026 et des décisions du Président en date du [●], le capital social de la Société a été réduit d'une somme de TROIS CENT VINGT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT UN (320 381 €) euros par voie de rachat et d'annulation de TROIS CENT VINGT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT UN (320 381) actions de sorte que le capital social de la Société a été ramené de 1 120 000 euros à 799 619 euros. »

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de SEPT CENT QUATRE-VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT DIX NEUF (799 619 €) euros.

Il est divisé en SEPT CENT QUATRE-VINGT DIX NEUF MILLE SIX CENT DIX NEUF (799 619) actions de UN EURO (1 €) de valeur nominale, intégralement libérées et réparties comme suit :

- 687.619 actions ordinaires ; et
- 112.000 actions de préférence (les « **Actions de Préférence** »).

Les droits particuliers attachés aux Actions de Préférence sont décrits à l'article 17.2 ci-après. ».

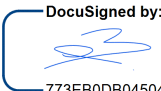
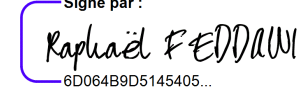
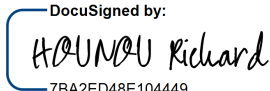
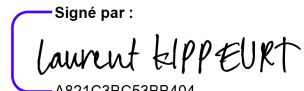
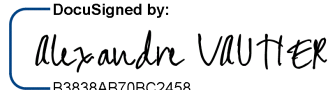
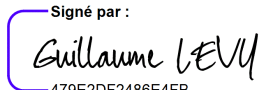
SIXIEME DECISION – REFONTE DES STATUTS

Connaissance prise rapport du Président et sous la condition de la réalisation définitive de la réduction de capital décidée dans les décisions qui précèdent, les associés décident à l'unanimité de procéder à une refonte pure et simple des statuts de la Société et d'approuver, article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts de la Société tels qu'ils leur ont été présentés.

SEPTIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Les associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités, établir et signer tous actes, déclarations et pièces qui seraient nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été signé le présent acte qui, après lecture, a été signé électroniquement par les associés via la solution DocuSign le 5 février 2026.

Monsieur Quentin BECHELLI  DocuSigned by: 773EB0DB0450415...	Monsieur Stéphane COLIN  Signé par : 2BDD70842681454...
Monsieur Daniel DUPRAT  DocuSigned by: 91766E82E8A44CD...	Monsieur Raphaël FEDDAWI  Signé par : 6D064B9D5145405...
Monsieur Laurent GISQUET  DocuSigned by: CA846574093C40E...	Monsieur Richard HOUNOU  DocuSigned by: 7BA2ED48E104449...
Monsieur Laurent KIPPEURT  Signé par : A821C3BC53BB404...	Madame Emmanuelle MARTINEZ  Signé par : D6C3229C77B34BD...
Monsieur Alain PENC  DocuSigned by: E79DF6323E7C453...	Monsieur Benoît POTIER  Signé par : 623A8084D24F40D...
Madame Laurence TERRIAC  DocuSigned by: 08B806B0B3974B0...	Monsieur Alexandre VAUTIER  DocuSigned by: B3838AB70BC2458...
Monsieur Romain DE LAAGE DE MEUX  Signé par : FCA4F8591FCA453...	Monsieur Guillaume LEVY  Signé par : 479E2DF2486E4FB...

Monsieur Xavier RICHARD Signé par : Xavier RICHARD EEA7F1BBB9E74DE...	Madame Tania ILIAS Signé par : Tania ILIAS 7FDA05FB9FD64E7...
Monsieur Stéphane BLANC DocuSigned by: Stéphane BLANC DB4C3C5455234DE...	